



Mairie de BUISSON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Novembre 2023 à 19h 30

Présents : Mesdames Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Dominique LE CRONC, Mireille DUCLOS-TORTEL, Sylvie PUECHLONG, Christine SERRET,

Messieurs : Marc COUCHE, Philippe PUIGMAL,

Excusé : Monsieur Jacques Piot (pouvoir à Mme Fritsch)

Secrétaire de séance : le conseil municipal nommé Mme Florence CHOPIN

Le quorum est atteint (présents 8, votants 9).

Ordre du jour	Vote
1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2023	Adopté
2/ DPU Vente DHENNIN	Rejeté
3/ DPU Vente BOFFELI	Rejeté
4/ Fond de concours de la CCVV pour l'achat de vidéosurveillance pour assurer la protection du parking de la Tour de Guet	Adopté
5/ Fonds de soutien aux associations alloué par la CCVV montant forfaitaire de 500€ ; Subvention pour l'EVS et pour le voyage scolaire de l'école de Villedieu-Buisson	Adopté
6/ Proposition d'achat de l'ancienne station de pompage	Rejeté
7/ Virement de crédits comptables	Adopté
Questions diverses	

La séance est levée à 21 heures 05

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2023.

M. Puigmal exprime son désaccord sur la rédaction de ce procès-verbal qui ne serait pas le reflet de la teneur des débats et serait partial. Il n'a pas souhaité apporter de complément sur aucun point particulier.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet au vote l'approbation du PV du 18 octobre

Vote :

Pour 8
Contre 1

2/ DPU Vente DHENNIN

La maison Dhennin est en cours de vente pour un montant de 780 000 € (+ frais). Suite au questionnement de Christine SERRET, bien qu'il s'agisse de ressortissants belges, l'acquisition serait faite en vue d'une résidence principale.

Mme le Maire sollicite l'avis du conseil sur l'exercice du Droit de Prémption Urbain pour ce bien.

Vote : Contre à l'unanimité

3/ DPU Vente BOFFELI

La maison Boffeli est en cours de vente pour un montant de 100 000 € (+frais), l'acquéreur est la société SCEA Ferme des Arnauds (plutôt pour du logement saisonnier : salariés, autres...).

Mme le Maire sollicite l'avis du conseil sur l'exercice du Droit de Prémption Urbain pour ce bien.

Vote : Contre à l'unanimité

4/ Fond de concours de la CCVV pour l'achat de vidéosurveillance pour assurer la protection du parking de la Tour de Guet

Le devis (2021) déjà transmis au conseil municipal a été réactualisé et s'élève à 3512,20 €HT (4 214,64 € TTC). Le montant comme la proposition sont retenus, il restera à compléter par l'implantation de mâts. Il est proposé de financer cette installation par le fonds de concours de la CCVV dont le montant restant à disposition pour la commune de Buisson s'élève à 965,81 €.

Vote : pour à l'unanimité

5/ Fonds de soutien aux associations alloué par la CCVV montant forfaitaire de 500€ ; Subvention pour l'EVS et pour le voyage scolaire de l'école de Villedieu-Buisson

Mme le Maire expose que ce fonds de soutien est destiné à aider les associations assurant un rayonnement du territoire de la CCVaisonVentoux. La dotation forfaitaire pour la commune de Buisson est de 500€. Les demandes doivent être validées au préalable par les communes concernées par l'association.

Deux dossiers sont soumis, divers documents ont été transmis avec l'ordre du jour du conseil. Des précisions et explications sont demandées.

Florence Chopin demande si les autres associations ont été informées. La réponse est non, le dispositif est tout récent (octobre 2023). Quelles structures portent les projets et ont-elles rempli les formalités habituelles (budget de la structure, nom des responsables, AG ...) ? non

Philippe Puigmal estime qu'on peut au préalable voter la subvention sans ces documents.

Détail des projets :

1^{ère} demande : Voyage scolaire Vassieux-en-Vercors

Prix du séjour : 7 709, 62 € reste à charge maximum des familles 150€ pour un enfant (dégressif en fonction du nombre d'enfants, 300€ pour 3 enfants de la même famille). 4 enfants de Buisson sont concernés sur 21 qui participent au séjour. Toutes les subventions demandées et en attente de validation ainsi que les autres actions permettront de faire baisser le reste à charge des familles.

Sur le dossier Sylvie Puechlong confirme qu'il a été vu en Conseil d'école, qu'il est porté par l'école via la directrice mais que la subvention transite par l'Amicale des Parents d'élèves (point à clarifier).

2^{ème} demande : EVS (Espace de Vie Sociale) géré par l'Acaf-Msa

Il s'agit d'une structure dont la vocation est sociale

- Accueil du public, information généraliste, accompagnement aux droits.
- Mise en réseau des acteurs et partenaires sur le territoire local.
- Actions collectives et intergénérationnelles.

Au moins une action a eu lieu sur Buisson, la structure est en difficulté pour boucler le budget de fonctionnement 2023.

En résumé : le principe du soutien à ces actions est favorable. Mais, dans les deux cas, s'agissant de subventions publiques il faut que ces structures se conforment aux règles en la matière et fournissent le cerfa 12156*06 comme nous le demandons systématiquement à nos associations communales. L'attribution du fond de concours 2023 de la CCVV est soumise au vote globalement pour les deux dossiers.

Vote :

pour 8
abstention 1

6/ Proposition d'achat de l'ancienne station de pompage.

Mme le Maire indique que, suite aux échanges du dernier conseil sur ce sujet, elle s'est rapprochée du couple Beloeil pour recueillir leur avis (transmis par courrier).

M. et Mme Beloeil ne souhaitent pas procéder à un échange de parcelle. Par ailleurs se référant au vote du dernier conseil municipal concernant l'achat du couple Perrier, ils demandent l'alignement sur un même tarif, soit 125€/m².

Mme le Maire considère que dans les deux cas il s'agit de terrains constructibles qui doivent être traités de manière identique.

Marc Couche indique que les deux situations sont totalement différentes et que la valeur du terrain ne peut être identique au m². En effet dans un cas il s'agit d'un morceau de terrain enclavé dans du bâti et où, de fait, on ne peut rien construire. Dans le deuxième cas, objet de la demande, le terrain dispose d'une vue dominante et est totalement constructible. Philippe Puigmal partage cet avis sur la différence de valeur et propose plutôt de s'aligner sur la valeur haute soit 150€/m².

Marc Couche rappelle en outre que le 1^{er} Maire-Adjoint avait indiqué une première fourchette de prix pour ce terrain, laquelle a été précisée par la suite lors du conseil municipal du 20 juin 2023. Dans le cadre d'un mandat proposé par une agence, l'offre était de 94 000 € ou 110 000 € (terrain viabilisé). Florence Chopin fait remarquer que nous ne sommes pas du tout dans les mêmes tarifs, que peut-être l'évolution du marché de l'immobilier à la baisse explique en partie cette différence. Elle estime que nous devons nous placer du point de vue de la Mairie soit en l'occurrence du vendeur et donc que dans l'intérêt de la collectivité, ce n'est pas le moment pour nous de vendre ce terrain.

Sylvie Puechlong demande s'il y a urgence. Le Maire indique que non.

Il est sollicité l'avis des autres conseillers sur cette demande. Dominique Le Cronc indique qu'il n'y a plus de terrain constructible sur la commune, qu'il s'agit là d'un petit terrain (moins cher) qui permettrait l'implantation d'une maison pour une petite famille et qu'il serait dommage de perdre cette opportunité.

A l'issue du débat, Mme le Maire met donc au vote dans un premier temps le principe de la vente de ce terrain.

Vote :

Contre 6
Pour 3

7/ Virement de crédits comptables

Suite au changement de maquette de comptabilité publique, il convient de rectifier l'imputation budgétaire des crédits alloués pour la participation aux frais de scolarité des enfants de Buisson à l'école de Villedieu. Il faut en particulier distinguer ce qui relève des frais de personnel et des frais généraux.

La décision modificative soumise au vote est la suivante :

Art. 657341 -19 000€

Art. 6217 + 15 000€

Art . 62 875 + 4 000€

Vote :

Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Information subvention : après une très longue attente nous avons reçu confirmation de l'attribution d'une subvention complémentaire du Conseil Régional PACA pour le projet de la Tour de Guet à savoir 30 000€. Il est désormais possible d'envisager l'inauguration. Chantal Fritsch suggère que cela s'effectue globalement avec les autres chantiers réalisés depuis (porte, fontaine...) avec l'éventualité de la présence de la Préfète de Vaucluse courant 2024.
- Point sur le chantier de garage communal présenté par Philippe Puigmal. Depuis que le choix des entreprises est arrêté des détails techniques sont en cours de finalisation. En particulier le volume et matière des cuves de stockage d'eau pluviale sont en discussion (enterrées au milieu de la cour). Des devis sont aussi à l'étude pour l'installation de panneaux solaires. Les éléments complémentaires seront présentés au conseil. La date de démarrage des travaux n'est pas encore arrêtée.
- Chantal Fritsch précise l'impossibilité de revente d'électricité dans le cadre d'un projet subventionné. En revanche l'autoconsommation de tous les bâtiments communaux pourrait être prise en compte en déduction de nos factures. A suivre... Elle ajoute que pour la borne de recharge des véhicules électriques, les travaux sont financés par le SEV (demande, branchement). Il restera à notre charge un forfait de maintenance, plusieurs options et tarifs sont possibles en fonction de la vitesse de charge (choix plutôt « moyenne » soit 300€/an).
- Cueillette des olives : cela devient urgent, à voir jeudi s'il ne pleut pas ou samedi après-midi, l'information circule de bouche-à-oreille.
- Préparation du bulletin annuel : Chantal Fritsch évoque son mail de la veille rappelant l'attente d'articles pour le 17 novembre en vue d'une réunion de travail le 18. Elle indique avoir à ce jour quelques photos et trois articles. Florence Chopin s'étonne qu'il n'y ait eu aucun échange préalable sur ce sujet et en particulier pas de premier message avant ce rappel (confirmé par d'autres conseillers qui n'ont rien reçu). Elle demande également pour son organisation personnelle si on compte sur elle pour la conception du bulletin. Mme le Maire indique qu'elle a sollicité un devis auprès de notre imprimeur habituel pour la conception de la maquette. Malgré les difficultés évoquées l'an dernier pour obtenir les articles, obligeant à traiter cela au milieu des fêtes de fin d'année, Florence Chopin rappelle que le bulletin était prêt comme d'habitude pour la cérémonie des vœux, qu'elle avait fait le nécessaire en temps voulu mais prend acte du choix du Maire sans concertation.
- Quelques autres informations diverses sont évoquées : horaires bibliothèque des contes enfants, hivernage place de Verdun tables chaises, ...
- Trouée dans la haie entre le parking et les habitations en visu. Les plantations sont encore trop basses pour fermer la vue, il faut mettre des plantes plus hautes. Marc Couche rappelle qu'une personne concernée avait proposé d'offrir ces plantations et qu'il conviendrait de voir avec elle si cette proposition est toujours d'actualité.

- M. Puigmal revient sur le sujet du voyage des enfants de l'école et souhaite que la commune attribue une subvention complémentaire à celle votée dans le cadre de fonds de concours CCVV. Sur le principe le conseil est d'accord pour revoir cela en fonction des compléments financiers que l'école pourra obtenir dans les semaines qui viennent, et du reste à payer pour les familles.

La séance est levée à 21h 05

Le secrétaire de séance

Florence CHOPIN

Le Maire,



Chantal FRITSCH